

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach

Nombre de conseillers

élus:

23

Conseillers en fonction :

23

Conseillers présents :

15

COMMUNE de VALMONT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 décembre 2022 à 18h00 - Convocation du 29 novembre 2022

Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

Présents : M. BADER - Mme BURTART - M. CAVALIERE - M. COSCARELLA - Mme FAGGIN - M. HAULTIER - Mme KLUCZYK - M. PERON - M. REKAR - M. THIL - Mme TOURDOT - M TOURSCHER - Mme VOGEL - M. WENDELS - Mme WINTER

Absents excusés : Mme AISSAOUI procuration à O. KLUCZYK - M. JULLY procuration à D. VOGEL - Mme MONNEAU procuration à C. REKAR - M. MUSCARI procuration à J. TOURSCHER - Mme NIMSGERN procuration à J. THIL - Mme PINCEMAILLE procuration à S. COSCARELLA

Absents non excusés : Mme FARRESSE - Mme KONARSKI

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme BURTART Béatrice est nommée secrétaire de séance, Mme HAMANN Christine étant auxiliaire du secrétaire.

Numéro	Objet de la délibération	Page
	Sommaire	72
1	Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	73
2	Informations	73
3	Attribution des marchés d'assurance 2023-2025	73-74
4	Travaux en régie 2022	74
5	Virements de crédits n°3/2022	74
6	Institution du reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement	75
7	Vente parcelle cadastrale à Mr et Mme TOURSCHER François	75
8	Vente parcelle cadastrale à Mr et Mme REDON Jean-François	76
9	Acquisition à l'euro symbolique parcelle de Mr et Mme AYHAN Adem	76
10	ONF : Etat de prévision des coupes 2023	76-77
11	ONF : Travaux d'exploitation 2023	77
12	ONF : Etat d'assiette 2024	78
13	Dénomination et numérotation d'impasse	78
14	Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque : signature de promesse d'un bail emphytéotique	79-80
15	Groupement de commande Gaz	80-81
16	Signature d'une charte régionale « Commune Nature »	81-82
17	Présentation du rapport annuel SIEB 2021	82
18	Etat des crédits DIF Elus fin 2022	82-83
	Emargements	84

Point N°1 : Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU)

Rapporteur : Monsieur Tourscher

En application de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, un débat doit être organisé au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU (arrêt du projet).

Ce débat constitue l'occasion pour les membres du conseil d'émettre leurs observations. Il nécessite cependant que l'étude du PLU soit suffisamment avancée pour que les orientations du PADD soient définies et puissent être présentées de façon claire et explicite.

Il ne donne lieu à aucune délibération, ni à aucun vote.

Toute modification ultérieure du PADD nécessitera un nouveau débat du conseil municipal dans les mêmes conditions.

Pour information

Point N°2 : Informations

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver la nomination d'un secrétaire de séance à savoir **Mme Béatrice BURTART** pour cette séance
- Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter ou de retirer le point n° .. :
 - Ajout du point n°18 : Etat des crédits DIF des élus fin 2022
 - Retrait du point n°5 : Virements de crédits n°03/2022
- Dans le cadre de la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal, le Maire a autorisé l'encaissement des chèques suivants :
 - Remboursement chèques périmés 2021 : 119,10 €
 - Groupama : Remboursement sinistre du 22/8/2022 : 1.039 €

Approuvé à l'unanimité

Point N°3 : Attribution des marchés d'assurance 2023-2025

Rapporteur : Monsieur Thil

Dans le cadre de renouvellement des marchés d'assurances, un marché public réalisé selon une procédure adaptée a été lancé par la commune pour 7 lots le 19 mai 2022. 6 sociétés d'assurances ont fait parvenir leurs offres à la date limite de dépôt (30/09/2022).

Le cabinet RISK Partenaires, mandaté par la Commune de Valmont, a procédé à l'ouverture des plis le 3 octobre 2022 et à une négociation avec les différents courtiers.

Le 2 novembre 2022 à 10h00, RISK Partenaires nous a présenté le rapport d'analyse des offres.

Les différents lots ont été attribués comme suit :

Lot	Désignation	Assureur retenu	Cotisation TTC	Rappel 2019
1	Responsabilité civile	SMACL	3.827,84	2.043,32
2	Protection fonctionnelle	GROUPAMA	176,55	130,80
3	Protection juridique	GROUPAMA	1.020,60	1.000,00
4	Flotte automobile + automission	GROUPAMA	3.235,28	3.295,90
5	Dommage aux biens	CIADE	2.754,00	3.284,48
6	Risques statutaires CNRACL Risques statutaires IRCANTEC	GROUPAMA	33.460,67 705,30	26.404,64 298,82
7	Cyber risques	GENERALI	774,47	Inexistant

Le coût total des contrats assurances pour 2023 s'élève à 45.954,72 €.

Une convention d'assistance au suivi des contrats d'assurances et des sinistres est également souscrite avec le Cabinet Risk Partenaires pour une durée de 3 ans (du 01/01/2023 au 31/12/2025), le coût annuel de la mission s'élève à 1.500 € HT.

Il est porté à la connaissance du conseil les attributions ainsi effectuées.

Approuvé à l'unanimité

Point N°4 : Travaux en régie 2022

Rapporteur : Monsieur Thil

- Vu la délibération en date du 11/04/2022 adoptant le budget primitif de la commune

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget et afin de régulariser en fin d'année d'exercice comptable 2022 les travaux exécutés en régie par le personnel municipal, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser les virements suivants :

Pour le Budget Commune : (en opération d'ordre)

- DI chapitre 040 compte 21318 « Réfection peintures plafonds et murs » op.010 : + 7.587,91 €
- DI chapitre 040 compte 21318 « Remplacement luminaires vers des LED » op.010 + 2.488,69 €
- DI chapitre 040 compte 21318 « Travaux sur sanitaires » op.010 + 2.485,80 €
- DI chapitre 040 compte 21318 « Réfection des sols » op.010 + 4.138,23 €
- DI chapitre 040 compte 21318 « Remplacement ballon eau chaude » op.010 + 1.104,44 €
- RF chapitre 042 **compte 722 « travaux en régie »** : + **17.805,07 €**

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide d'autoriser les décisions modificatives à rattacher au BP 2022, en fonctionnement et en investissement, telles que définies ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

Point N°5 : Virement de crédits n°03/2022

Rapporteur : Monsieur Thil

Point retiré : pas de virement nécessaire pour boucler la fin d'année budgétaire à la date du 6/12/2022.

Approuvé à l'unanimité

Point N°6 : Institution du reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement

Rapporteur : Monsieur Tourscher

L'article 109 de la loi de finances 2022 rend obligatoire le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement à leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les modalités de reversement doivent être fixées par délibérations concordantes de l'intercommunalité et des communes concernées, et ce avant le 31 décembre 2022. Sont concernés par ce versement les équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de la compétence de l'intercommunalité.

Il est précisé que l'évaluation des charges afférentes aux équipements mentionnés ci-dessus sera établie courant 2023 afin de statuer sur le coefficient de taxe d'aménagement que la commune devra reverser à l'EPCI à compter du 1^{er} janvier 2024.

Toutefois, pour les exercices 2022 et 2023, le Conseil Communautaire de la CASAS a délibéré en séance du 15 novembre 2022, point n°3, sur l'instauration par le reversement total de la taxe d'aménagement communale perçue au titre des investissements nouveaux réalisés sur les zones d'activités économiques communautaires uniquement.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal est invité à approuver ces modalités et charge Mr le Maire de la Commune de Valmont ou son représentant à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

Point N°7 : Vente parcelle cadastrale à Mr et Mme TOURSCHER François

Rapporteur : Monsieur Thil

Lors de l'acquisition des parcelles NOEL/NELSON/WALCKS (14 parcelles) une parcelle section 4 n° 5 d'une contenance de 75ca se trouve dans l'unité foncière de M. et Mme TOURSCHER François.

Après recherche et échange avec M. TOURSCHER François, la parcelle n°5 n'a pas fait l'objet de cession lors de l'acquisition de la maison des NOEL.

En accord avec M. et Mme TOURSCHER François, la parcelle n°5 peut être cédée au prix de 500€/a, ce qui représente 375€ (500€ x 0,75a).

En conséquence, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- valider la vente de la parcelle n°5 en section 4.
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à la charge de M. et Mme TOURSCHER François et toutes les pièces se rapportant à cette opération.

20 Voix POUR

1 Abstention : Jean TOURSCHER

Point N°8 : Vente parcelle cadastrale à Mr et Mme REDON Jean-François

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Lors d'une recherche cadastrale, il s'est avéré que la parcelle n°191 en section 7 d'une contenance de 70ca propriété de la commune, se retrouve dans l'unité foncière de M. et Mme REDON Jean-François.

Après plusieurs recherches, la parcelle n°191 n'a pas fait l'objet de cession lors de l'acquisition du parcellaires de M. et Mme REDON Jean-François.

En accord avec M. et Mme REDON Jean-François, la parcelle n°191 peut être cédée au prix de l'estimation des domaines soit 500€/a, ce qui représente 350€ (500€ x 0,70a).

En conséquence, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- valider la vente de la parcelle n°191 en section 7.
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à la charge de M. et Mme REDON Jean-François et toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Approuvé à l'unanimité

Point N°9 : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle n°250 Section 15 de Mr et Mme AYHAN Adem

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Dans le cadre du réaménagement de la rue Jean Haar il a été nécessaire de revoir la courbe du virage au droit de la propriété de M. et Mme AYHAN Adem, les véhicules poids lourd ne pouvant réaliser la manœuvre sans empiéter sur la parcelle de M. et Mme AYHAN.

En accord avec M. et Mme AYHAN Adem, et suite à un arpentage à la charge de la commune, il a été convenu l'acquisition de la nouvelle parcelle n° 250 en section 15 d'une surface de 11ca à l'euro symbolique (pièce jointe).

En conséquence, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- valider l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle n°250 en section 15.
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Approuvé à l'unanimité

Point N°10 : ONF : Etat de prévision des coupes 2023

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Dans le cadre du programme des travaux de prévision des coupes de bois, Monsieur Jean TOURSCHER, Adjoint au Maire en charge de la Forêt, présente l'état de prévision des coupes 2023 et l'état d'Assiette Année 2024.

L'Etat de prévision des coupes fait apparaître une recette brute totale estimée à **14.301 €**, réparti :

- pour les coupes à façonner (15a, 17) pour 11.651 €
- pour les coupes en vente sur pied (15a, 17) pour 2.650 €

Cette recette sera inscrite au BP2023.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'état de prévision des coupes 2023.

Approuvé à l'unanimité

Point N°11 : ONF : Travaux d'exploitation 2023

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Vu le courrier de l'ONF référencé DEC-22-862508-00498328/16655 en date du 07/10/2022

L'ONF, gestionnaire de la forêt communale, propose un programme de travaux sylvicoles réalisés en maîtrise d'œuvre pour l'encadrement des travaux et en maîtrise d'œuvre.

➤ **Travaux d'exploitation en OET (Assistance Technique à Donneur d'Ordre)**

- Abattage, façonnage de grumes bois d'œuvre Localisation : 15a - 17	158 m ³ x 19,50 € TVA 10%	3.081,00 € HT
- Abattage-façonnage de bois d'industrie en toute longueur Localisation : 15a - 17	158 m ³ x 22,10 € TVA 10%	574,60 € HT
- Câblage, désencroutage de bois en cours d'exploitation Localisation : 17	4,00 h x 279,03 € TVA 10%	1.116,12 € HT
- Travaux de débardage en ATDO (Assistance Technique à Donneur d'Ordre) : 1 Forfait	TVA 20%	515,00 € HT
- Travaux de cubage classement (nécessaire à la mise en vente bois façonné) Cubage et classement bois BO et BIL sur place de dépôt Localisation : 15a - 17	158 m ³ x 2,18 TVA 20%	344,44 € HT
Cubage des bois BIL Localisation : 15a - 17	26 m ³ x 2,41 TVA 20%	62,66 € HT

Le coût total des travaux s'élève à 5.693,82 € HT soit 6.355,41 € TTC et seront prévus au BP 2023.

Prestations encadrées (prestations payées directement par le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base de calcul de rémunération)

Débardage de grumes de bois (BO) parcelle 15a - 17	158 m ³	1.896,00 €
Débardage de bois d'industrie en toute longueur 15a - 17	26 m ³	364,00 €
	Total estimatif HT	2.260,00 €

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser les travaux mentionnés.

Approuvé à l'unanimité

Point N°12 : ONF : Etat d'assiette 2024

Rapporteur : Monsieur Tourscher

En application du Régime Forestier, de l'aménagement de notre forêt communale en vigueur et dans le respect de la forêt communale, la proposition d'Etat d'Assiette (EA) pour l'année 2024 est la suivante :

Au niveau des coupes du programme :

Amélioration : Section 10, surface 6,71 HA – Chêne et feuillus divers, type de produits dominants BI, dévolution des produits – bloc et sur pied.

Amélioration : Section 19a, surface 5,98 HA – Chênes et Hêtres, type de produits dominants BI, dévolution des produits – bloc et sur pied.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'état d'assiette 2024.

Approuvé à l'unanimité

Point N°13 : Dénomination et numérotation d'impasse

Rapporteur : Monsieur Tourscher

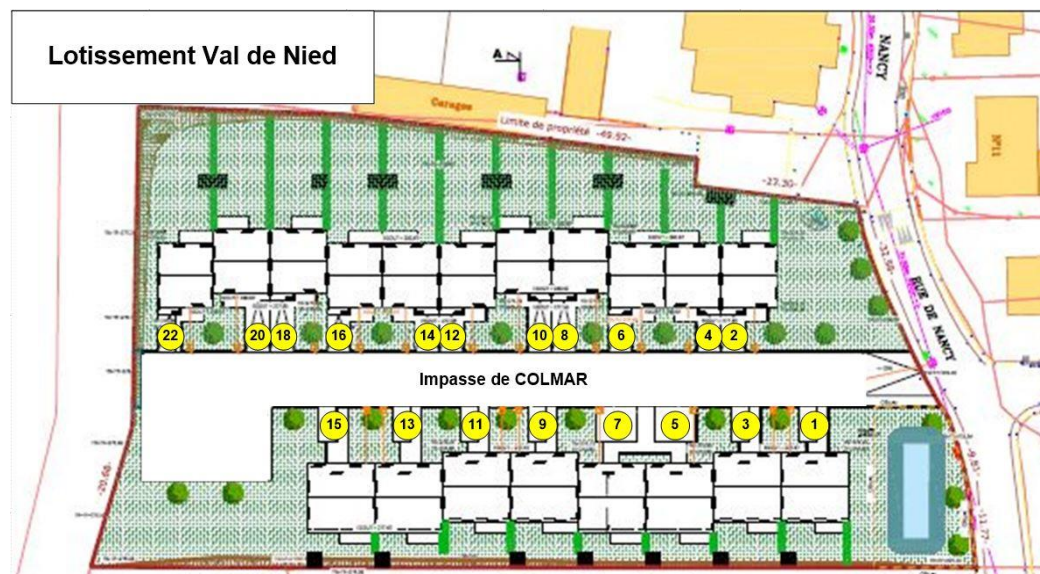
Le lotissement Val de Nied au droit de la Rue de Nancy est en phase finale de construction, à ce stade de réalisation, le lotisseur nous demande la numérotation des différentes entrées et de donner un nom à cette impasse.

En réunion d'urbanisme a été validée la dénomination de cette future impasse en Impasse de COLMAR.

Pour ce lotissement « Impasse de Colmar », la numérotation est la suivante, côté impair du 1 au 15 et côté pair du 2 au 22 (suivant plan joint).

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

- de valider la numérotation ainsi que le nom de l'impasse en « **Impasse de COLMAR** »



Approuvé à l'unanimité

**Point N°14 : Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque –
signature de promesse de bail emphytéotique**

Rapporteur : Monsieur Tourscher

M. le Maire a été sollicité par M. Anthyme de LA COMBE, chef de projet de la société KRONOS SOLAR, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt, pour lui faire part de son intérêt pour le développement d'un projet de centrale photovoltaïque aux lieux-dits NACHTWEIDE section 22 et VOR HERRENWALD section 24 à Valmont.

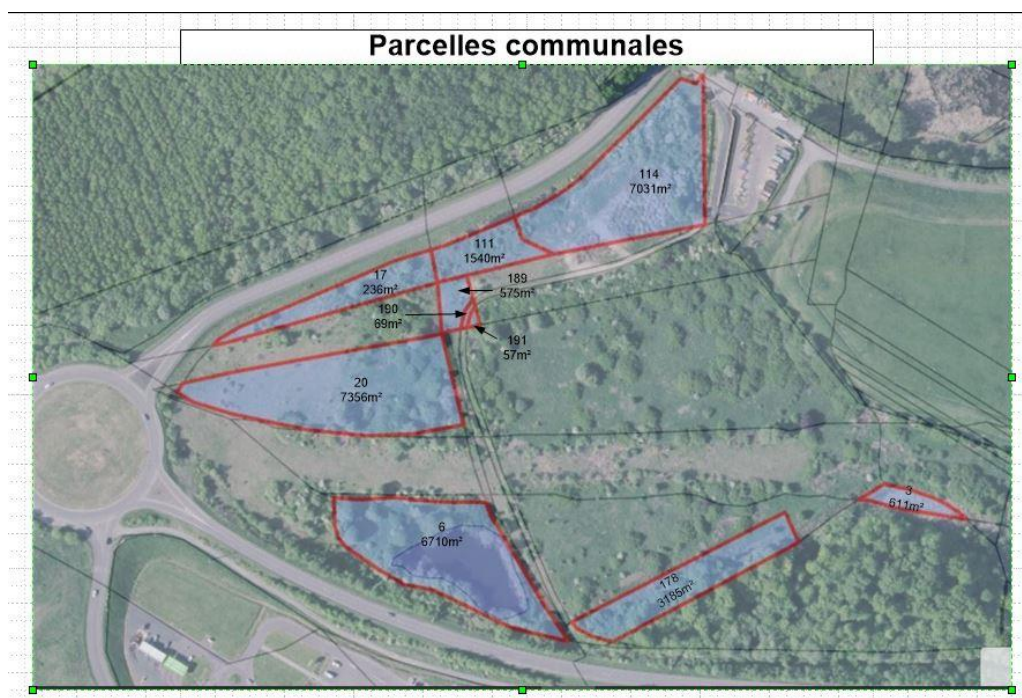
Le projet a été présenté à M. le Maire, l'adjoint à l'urbanisme et le DST le 21 juillet 2022.
Le projet a été également présenté à la commission d'urbanisme le 23 novembre 2022 qui a émis un avis favorable à cette implantation.

Aussi, dans ce contexte de transition énergétique souhaité par le Ministre de la Transition Ecologique il est proposé la signature d'une promesse de bail emphytéotique, sur une durée à définir avec la société KRONOS SOLAR, ou toute personne morale ou physique appelée à se substituer pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les parcelles en pièce jointe, d'une surface totale de 2,9 ha environ à préciser, pour un montant proposé à 4500 €/ha/an.

La réalisation de cette centrale photovoltaïque est conditionnée aux résultats des études d'impact, environnementales, des études techniques, au dépôt, instruction et obtention d'un permis de construire et d'un tarif d'achat de l'électricité après appel d'offres auprès de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

En vertu de ce qui précède, après avoir délibéré, le conseil est invité à consentir :

- Au projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque, portant sur une surface d'environ 2,9 ha, sous réserve des conditions suivantes à réaliser par le porteur de projet :
 - a) Réalisation de toutes les études nécessaires pour la concrétisation de ce projet
 - b) Dépôt et obtention du permis de construire
 - c) Présentation dudit projet aux appels d'offres organisés par la CRE
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer une promesse de bail emphytéotique aux conditions ci-dessus, après levée des conditions susvisées (a, b, c) et de l'évaluation de France Domaine.
- Donner tous pouvoirs à M. le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.



Nom	N° de compte	Adresse parc.	Nom propriétaire	Adresse prop.	CP propriétaire	Commune prop.	Surface DGI
690 22 114	7	NACHTWEIDE	COMMUNE DE VALMONT	RUE DE LA MAIRIE	57730	VALMONT	7031
690 22 111	7	NACHTWEIDE	COMMUNE DE VALMONT	RUE DE LA MAIRIE	57730	VALMONT	1540
690 24 17	7	VOR HERRENWALD	COMMUNE DE VALMONT	RUE DE LA MAIRIE	57730	VALMONT	2036
690 24 20	7	VOR HERRENWALD	COMMUNE DE VALMONT	RUE DE LA MAIRIE	57730	VALMONT	7356
690 22 189	7	NACHTWEIDE	COMMUNE DE VALMONT	RUE DE LA MAIRIE	57730	VALMONT	575
690 22 190	7	NACHTWEIDE	COMMUNE DE VALMONT	RUE DE LA MAIRIE	57730	VALMONT	69
690 22 191	7	NACHTWEIDE	COMMUNE DE VALMONT	RUE DE LA MAIRIE	57730	VALMONT	57
690 24 6	7	VOR HERRENWALD	COMMUNE DE VALMONT	RUE DE LA MAIRIE	57730	VALMONT	6710
690 22 184	7	NACHTWEIDE	COMMUNE DE VALMONT	RUE DE LA MAIRIE	57730	VALMONT	156
690 22 178	7	NACHTWEIDE	COMMUNE DE VALMONT	RUE DE LA MAIRIE	57730	VALMONT	3185
690 22 3	7	BREITENACKER	<u>COMMUNE DE VALMONT</u>	RUE DE LA MAIRIE	57730	VALMONT	611

Approuvé à l'unanimité

Point N°15 : Groupement de commande Gaz

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Fourniture et acheminement de gaz et prestations associées sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes

- Adhésion à la convention consultative d'un groupement de commandes
- Lancement des consultations

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code l'Énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent

librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur l'Adjoint au Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une organisation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordinateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

Monsieur l'Adjoint au Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur l'Adjoint au Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordinateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ;

Monsieur l'Adjoint au Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise l'adhésion de la commune de VALMONT au groupement de commande coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat de gaz naturel ;
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats de gaz naturel (jointe en annexe) ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;
- Autorise le lancement de la (des) consultation(s) et a passations des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Précise quelles dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel seront inscrites aux budgets correspondants

Approuvé à l'unanimité

Point N°16 : Signature d'une charte régionale «Commune Nature »

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Démarche « Eau et Biodiversité » : signature d'une charte régionale et participation à l'opération « Commune Nature »

Des pesticides, utilisés pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voiries...) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert de molécules vers la ressource en eau. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis ont mis en évidence la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand Est.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la charte correspondante et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité

Point N°17 : Présentation du rapport annuel SIEB 2021

Rapporteur : Monsieur Tourscher

L'Adjoint au Maire,

- soumet à l'assemblée conformément à la circulaire 12/DE du 2/04/2008 en application du décret 2007-675 du 21 mai 2007, le rapport annuel 2021 sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable qui doit être présenté au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;

Après présentation de ce rapport et en avoir discuté, le Conseil Municipal,

- Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2021.

Pour information

Point N°18 : Etat des crédits DIF Elus fin 2022

Rapporteur : Monsieur Thil

Conformément à la réglementation, il est présenté aux membres du conseil municipal lors du dernier conseil municipal de l'année l'état des crédits DIF élus.

Aucune formation n'a été demandée ou n'a eu lieu sur l'année 2022, il convient seulement de noter la démission de Mr MUNCH Jacky qui a été remplacé par Mr PERON Daniel.

Le montant des crédits restants seront reportés au BP 2023.

*Commune de VALMONT – Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 6 décembre 2022*

		Montant alloué	Crédits consommés durant le mandat							crédits restants
			mai-20	2021	2022	2023	2024	2025	mars-26	
COSCARELLA	Salvatore	2 300,00 €								2 300,00
KLUCZYK	Olga	2 300,00 €		1 192,78						1 107,22
TOURSCHER	Jean	2 300,00 €								2 300,00
BURTART	Béatrice	2 300,00 €								2 300,00
THIL	Joël	2 300,00 €								2 300,00
TOURDOT	Nathalie	2 300,00 €								2 300,00
CAVALIERE	Walter	2 300,00 €								2 300,00
WINTER	Patricia	2 300,00 €								2 300,00
MUNCH	Jacky	2 300,00 €			2 300,00	démission le 20/9/2022				0,00
PINCEMAILLE	Laurence	2 300,00 €								2 300,00
JULLY	Jordan	2 300,00 €								2 300,00
AISSAOUI	Dalila	2 300,00 €								2 300,00
HAULTIER	Pierre Emmanuel	2 300,00 €								2 300,00
KONARSKI	Rebecca	2 300,00 €								2 300,00
MUSCARI	Alexandre	2 300,00 €								2 300,00
NIMSGERN	Laure	2 300,00 €								2 300,00
WENDELS	Gabriel	2 300,00 €								2 300,00
VOGEL	Dominique	2 300,00 €								2 300,00
BADER	Daniel	2 300,00 €								2 300,00
FAGGIN-KIEFFER	Isabelle	2 300,00 €								2 300,00
MONNEAU	Sandra	2 300,00 €								2 300,00
REKAR	Christophe	2 300,00 €								2 300,00
FARESSE	Zoulikha	2 300,00 €								2 300,00
PERON	Daniel	2 300,00 €			élu le 20/9/2022					2 300,00
										51 707,22

Pour information

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Valmont, le 6 décembre 2022
Le Maire
Salvatore COSCARELLA

Emargements

COSCARELLA Salvatore	KLUCZYK Olga	TOURSCHER Jean
BURTART Béatrice	THIL Joël	TOURDOT Nathalie
AISSAOUI Dalila Procuration à O. KLUCZYK	BADER Daniel	CAVALIERE Walter
FAGGIN Isabelle	FARESSE Zoulikha Absente	HAULTIER Pierre-Emmanuel
JULLY Jordan Procuration à D. VOGEL	KONARSKI Rebecca Absente	MONNEAU Sandra Procuration à C. REKAR
PERON Daniel	MUSCARI Alexandre Procuration à J. TOURSCHER	NIMSGERN Laure Procuration à J. THIL
PINCEMAILLE Laurence Procuration à S. COSCARELLA	REKAR Christophe	VOGEL Dominique
WENDELS Gabriel	WINTER Patricia	